

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU RÉSEAU HYDRAULIQUE DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS

COMpte RENDU DE LA REUNION DE LANCEMENT DU 02 OCTOBRE 2024

I. INTRODUCTION

Dans le cadre du Plan d'Action Prevention Inondation (PAPI) de l'Estuaire de la Gironde, Bordeaux Métropole a lancé le projet d'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du réseau hydraulique de la Presqu'île d'Ambès le 2 octobre 2024 à l'Espace Intergénérationnel de Saint-Louis-de-Montferrand.

En présence de l'équipe projet, des maires et des élus des communes du périmètre du projet, cette réunion de lancement a eu pour objectifs de présenter aux parties prenantes le projet et les bureaux d'études mandatés pour les études environnementales et pour la concertation ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation.

Le projet du PPG a pour objectif de :

- **Dresser un état des lieux** du territoire,
- **Connaitre tous les enjeux** notamment humains, sociaux, hydrauliques et environnementaux sur l'espace de fonctionnement des jalles,
- **Proposer une stratégie globale de gestion** permettant d'atteindre le bon état des cours d'eau et des milieux aquatiques et de prévenir les inondations.

LES PARTICIPANTS



27 personnes
représentant les parties
prenantes du projet



6 contributions écrites
reçues

Cette rencontre a réuni des agents de Bordeaux Métropole, des représentants des associations locales, des représentants du monde agricole, des collectivités territoriales, des représentants de la Commission Syndicale des Marais et du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Organisme	Nom / Prénom
Direction de la Nature	Yves SUFFRAN
	Elise GENOT
Bordeaux Métropole / STI	Anne-Sophie QUINTARD
	Arnaud CAPDEVILLE

Forum Marais Atlantique	Loïc ANRAS
Mairie de Bassens	Alexandre RUBIO
Mairie de Saint-Vincent-de-Paul	Max COLES
	Bernard ABDALLAH
	Gilles BERAUD SUDREAU
Bordeaux Métropole	Sébastien HINEUX
	Virginie LANNES
	Christophe COURTIN
Association Claire Aubarède	Francis VIGNAUD-SAUNIER
Mairie de Saint-Louis-de-Montferrand	Bruno NAULEVADE
Agriculteur	Xavier DE SAINT LEGER
Bordeaux Métropole / DGEP	Sébastien LESPINASSE
Mairie d'Ambès	Christian LAPEYRE
	Gilbert DODOGARAY
Conseil Départemental de la Gironde	Elodie BOUCHON
Bordeaux Métropole / GEMAPI	Tristan NORMAND
Syndical du Ruisseau du Gua	Geoffroy MILLET
Mairie d'Ambarès-et-Lagrave	Eva HARRISON
Grand Port Maritime de Bordeaux	Fabrice SAUGEON
	Mathis DORET
	Romane DANSAC
Bordeaux Métropole/ PTRD	Marjorie CARVEL
Commission Syndicale des Marais	Luc DUTRUCH
Château Peychaud	Elisabeth DE PONTAC
EARL Domaine de Pey	Marc BERAUD SUDREAU

La réunion de présentation du projet s'est structurée comme suit :

- Des **propos introductifs** par Monsieur Alexandre RUBIO, maire de Bassens et conseiller métropolitain à la gestion du risque inondation et maire de Bassens et Madame Josiane ZAMBON, maire de Saint-Louis-de-Montferrand ; ainsi qu'une présentation des enjeux pour Bordeaux Métropole et les ambitions du PPG et de la concertation, par Thibault RUFAS, directeur du Pôle Territorial Rive Droite (Bordeaux Métropole) – 10 minutes.
- Une **présentation du PPG pour la Presqu'île d'Ambès** par Sébastien LESPINASSE, directeur de la gestion de l'espace public du Pôle territorial Rive Droite (Bordeaux Métropole) ; Adrien MAUFRANGEAS, chargé de mission GEMAPI (Bordeaux Métropole), Marjorie BERTHEREAU, Responsable d'Agence (PCM Ingénierie) ; et Damien TROQUEREAU, Chef de projet écologue (Eliomys). – 25 minutes.
- Un **premier temps d'échange** avec les participants – 15 minutes.
- Une **présentation de l'élaboration partagée avec les acteurs et le public** par l'Agence Neorama – 30 minutes.
- Un **deuxième temps d'échange** avec les participants – 30 minutes.

II. LES PROPOS INTRODUCTIFS

- Monsieur Alexandre RUBIO, maire de la commune de Bassens et conseiller métropolitain à la gestion du risque inondation ;
- Madame Josiane ZAMBON, maire de Saint-Louis-de-Montferrand.

Monsieur RUBIO et Madame ZAMBON expliquent l'impact du risque d'inondations sur la Presqu'île, la pleine mobilisation des élus et saluent l'adoption de la stratégie en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Ils évoquent le vote de la taxe GEMAPI, appliquée aux habitants de la métropole bordelaise pour le financement « solidaire » des ouvrages et des travaux à la protection du territoire vis-à-vis du risque inondation. Monsieur RUBIO conclut en insistant sur le caractère unanime du vote de cette taxe comme signal fort.

- Thibault RUFAS, directeur du Pôle Territorial Rive Droite (Bordeaux Métropole)

L'intervenant explique le PPG est avant tout un projet de territoire. Il met en valeur la volonté de la Métropole de co-construire ce projet avec les parties prenantes et l'ensemble des acteurs du territoire. Il souligne la nécessité d'une convergence de l'écosystème d'acteurs et la mise en place de pratiques partagées pour la résilience du territoire.

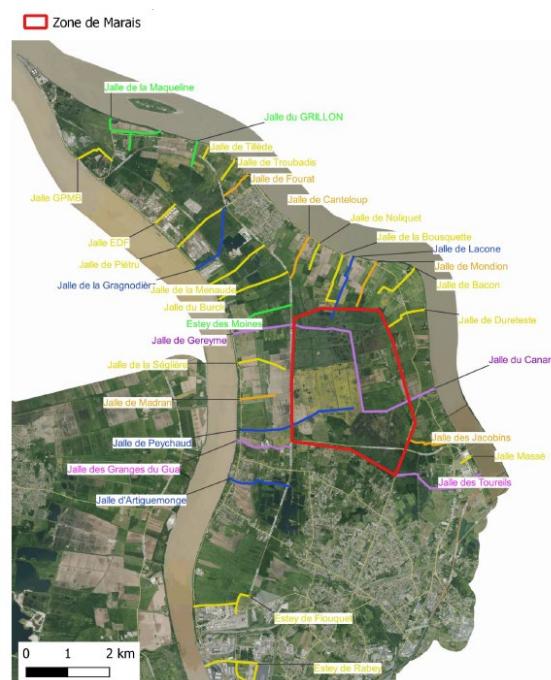
III. PRÉSENTATION DU PPG POUR LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS

- Sébastien LESPINASSE, directeur de la gestion de l'espace public du Pôle territorial Rive Droite (Bordeaux Métropole),
 - Adrien MAUFRANGEAS, chargé de mission GEMAPI (Bordeaux Métropole).

Les intervenants démarrent la présentation par le rappel du contexte d'émergence du PPG. Ils expliquent que le projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action Prevention Inondation (PAPI) de l'Estuaire de la Gironde, un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités pour la restauration du système d'endiguement de la Presqu'île. De même, ils indiquent que le projet est précédé d'un premier plan de gestion élaboré en 2018, centré principalement dans l'hydraulique et les milieux aquatiques et qui ne répondait pas aux enjeux de protection de la biodiversité.

- **Marjorie BERTHEREAU, Responsable d'Agence (PCM Ingénierie)**
 - **Damien TROQUEREAU, Chef de projet écologique (Eliomys)**

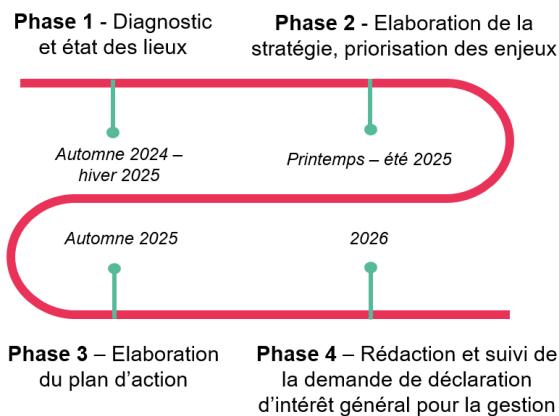
Figure 1: Périmètre de l'étude



Les intervenants poursuivent la présentation des bureaux études PCM Ingénierie et Eliomys mandatés pour la réalisation des études techniques d'élaboration du PPG.

Ils expliquent que le PPG poursuivra un double objectif : d'une part, rétablir la fonctionnalité hydraulique des jalles et des milieux aquatiques en cohérence avec la fonctionnalité écologique. D'une autre part, aboutir à un consensus entre la protection des biens des personnes et la protection de la biodiversité. Ils présentent le périmètre de l'étude qui concerne 5 communes de la Presqu'île (Ambès, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul), 31 jalles principales et les zones humides associées : le Grand Marais, le Marais de Peychaud et le Petit Marais.

Figure 2 : Phases des études de l'élaboration du PPG



Ensuite, les intervenants de PCM et Eloimys présentent le détail des différentes phases de l'étude :

La première phase concerne l'état des lieux et de diagnostic. Lors de cette phase, un inventaire faune et flore sera réalisé sur un cycle de 4 saisons ainsi qu'un bilan des données existantes. Les intervenants précisent que la plus-value de cette phase de diagnostic est d'approfondir sur les lieux méconnus dans le territoire au lieu de réaliser un travail exhaustif sur les zones déjà connues.

La deuxième phase sera consacrée à la stratégie de gestion. Les intervenants précisent que lors de cette phase seront particulièrement traités les enjeux de gestion quantitative

de l'eau, les risques d'inondation, la gestion de la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité. Cette phase sera également nourrie par la concertation auprès des acteurs du territoire.

Postérieurement, deux autres phases seront déployées : la phase 3 concernant l'élaboration du programme d'actions et la phase 4 dédiée à la déclaration d'intérêt générale.

IV. 1^{ER} TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES PARTICIPANTS

Indications pour la lecture : les interventions, les questions posées et les réponses apportées en séance sont retranscrites ci-dessous. Elles sont regroupées par thématique et indiquées par une couleur verte. Les réponses apportées par les services de la métropole et la maîtrise d'œuvre sont renseignées à la suite.

Intervention à propos de la valorisation travail interacteurs réalisé précédemment

Le conseiller municipal de Saint-Vincent-de-Paul, Monsieur Gilles BERAUD-SUDREAU évoque l'importance du travail réalisé entre les acteurs lors du groupe de travail autour de la gestion des niveaux des eau dans les marais. Il indique que ce travail a démarré lors de l'ancien mandat de la Commission Syndicale des Marais. Durant cette démarche, des divergences des intérêts et des conflits d'usage ont été constatés entre les chasseurs, les agriculteurs et les éleveurs. Il met en valeur le résultat positif de ce travail notamment dans la mise en commun des attentes. Il exprime le souhait de voir valorisé ce travail dans le cadre de l'élaboration du nouveau PPG.

Interventions concernant l'association des acteurs à l'élaboration du PPG et la préservation du savoir ancien

Mr De-Saint-Léger, agriculteur de Saint-Louis-de-Montferrand, explique l'histoire agricole de la Presqu'île. Il insiste d'une part sur l'importance de mettre l'agriculture dans le « rouage » de la démarche car elle est l'activité la plus impactée et joue un rôle particulier pour l'avenir. Il confirme par ailleurs que les agriculteurs sont prêts à s'investir dans l'élaboration d'un nouveau PPG en raison de leur intérêt à l'adaptation au changement climatique. D'une autre part, il insiste sur la maîtrise de la connaissance technique de ce groupe d'acteurs sur les niveaux d'eaux par rapport aux bureaux d'études.

Question : La Chambre d'Agriculture a-t-elle reçu une invitation pour participer de ces temps de travail ?

Réponse : La Chambre d'Agriculture a été conviée. Elle sera en effet associée aux prochaines phases de l'étude. Durant la phase de cadrage de la concertation, des acteurs ciblés du territoire ont été sollicités pour y contribuer.

Parallèlement, le participant met l'accent sur l'existence d'un problème de tuilage, sur la méconnaissance des agriculteurs sur les derniers résultats des études et sur l'importance d'encourager les derniers agriculteurs de la Presqu'île.

Réponse : La collectivité insiste sur l'importance des éleveurs et des agriculteurs pour l'entretien des marais avant la création du SPIPA.

Le participant de l'Association Claire Aubarède évoque que les jalles sont un organisme vivant, si elles sont en bon état la biodiversité sera par conséquent présente. Il mentionne que de l'eau stagnante est actuellement observée sur les jalles provoquant des moustiques et de l'envasement général, ce qui nécessite des travaux. Il insiste sur la valorisation du travail des anciens, il cite l'exemple des pompes de reprise d'eau et plébiscite l'optimisation de l'utilisation des dépenses publiques concernant les travaux publics et les études qui s'avèrent très coûteux. De même, il assure que des erreurs ont été reproduites concernant l'emplacement des clapets. Pour lui, la fonctionnalité hydraulique des jalles est un enjeu principal. Pour conclure son intervention, il souligne que l'agriculture fait partie de la biodiversité et il défend la préservation du métier.

Réponse : Sur les travaux de la jalle de Lacone entre Saint-Vincent-de-Paul et Ambès, une pompe est installée pour permettre l'écoulement des eaux entre le marais et l'exutoire.

Intervention relative à la durée du PPG

Question : Quel est la durée du PPG ?

Réponse : Le PPG a une durée de 5 ans renouvelable une fois. On distingue le PPG des travaux d'investissements du réseau hydraulique.

Intervention à propos de la nécessité d'avoir un interlocuteur sur le terrain

Le participant de l'Association Claire Aubarède précise que les acteurs et les habitants souhaitent un interlocuteur sur le terrain.

Réponse : Un technicien a été recruté il y a un an et demi et une équipe a été formée pour garantir une présence sur le terrain.

Intervention concernant la problématique foncière

Monsieur DODOGARAY, maire d'Ambès, expose des problématiques liées à l'acquisition foncière sur la Presqu'île qui génère actuellement des procès judiciaires. En effet, il confirme la présence de personnes sur des terrains et des parcelles inondables de la Presqu'île.

V. PRÉSENTATION DE L'ÉLABORATION PARTAGÉE AVEC LES ACTEURS ET LE PUBLIC

- **Diane BEAUCARD, Directrice de l'Agence Neorama**

L'intervenante présente la concertation comme une volonté de la Métropole d'associer les acteurs et le public à l'élaboration du PPG. Une première phase d'écoute des parties prenantes a eu lieu de juillet à septembre 2024 au cours de laquelle 14 entretiens ont été réalisés avec comme double objectif :

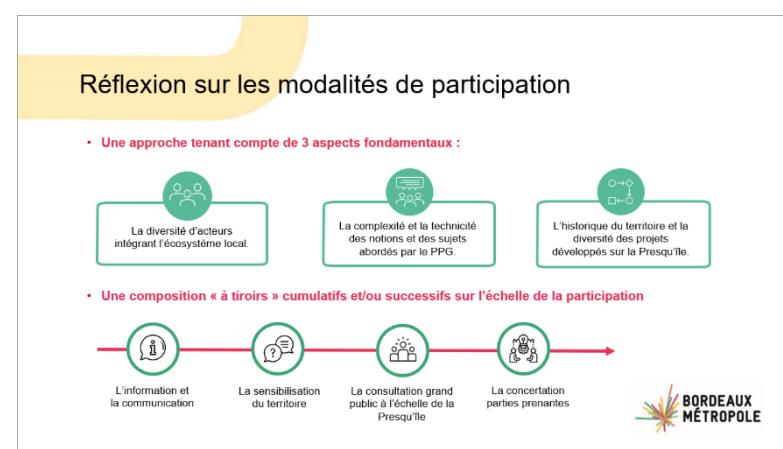
- Recueillir la **perception actuelle** des acteurs sur les jalles, les milieux humides et leur gestion
- Les **attentes vis-à-vis de la concertation** et les recommandations en termes d'actions à mener à l'avenir pour sensibiliser aux enjeux du PPG.

L'intervenante précise que lors de ces entretiens, des nouveaux acteurs ont été ciblés par les parties prenantes pour être associés à la démarche.

A l'issue cette phase d'écoute, des enseignements ont été tirés par typologie d'acteurs et par thématique du PPG. La thématique de la lutte contre les espèces invasives est absente car elle n'a pas été abordée par les acteurs interrogés.

Une réflexion autour des modalités de participation des acteurs et du public est en cours. Un dispositif « à tiroirs » est imaginé sur l'échelle de la participation pour répondre aux besoins d'information, sensibilisation, consultation et concertation.

Figure 3 : Les modalités de participation des acteurs et du public



VI. 2^{EME} TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES PARTICIPANTS

Indications pour la lecture : les interventions, les questions posées et les réponses apportées en séance sont retranscrites ci-dessous. Elles sont regroupées par thématique et indiquées par une couleur verte.

Intervention relative à la lutte contre les espèces invasives

Le participant agriculteur de Saint-Louis-de-Montferrand précise que le sujet de la lutte contre les espèces invasives est souvent oublié par les acteurs, mais le considère d'autant plus important que les autres enjeux. Il constate la présence de ragondins sur les jalles et les milieux aquatiques.

Intervention à propos de l'association des publics et des acteurs

Le représentant de l'Association Claire Aubarède souligne que les enfants doivent être associés. Il considère que le public scolaire peut être un vecteur pour la réussite du projet. La difficulté pour le ciblage de ce public serait d'établir un partenariat avec les établissements scolaires.

La représentante de la Direction de la Nature souligne l'importance d'associer les agriculteurs au projet. Elle propose la réalisation d'une enquête par questionnaire avec une passation de proximité via la prescription des collectivités et des référents agriculteurs.

L'agriculteur de Saint-Louis-de-Montferrand recommande d'associer les riverains et les futurs riverains des jalles et de prévoir des temps de réunion complémentaires au questionnaire.

La représentante du Département de la Gironde interpelle sur la mobilisation des acteurs de l'eau du Département notamment. Elle précise que les volets de l'écologie et de la restauration de l'écosystème doivent être intégrés. Bordeaux Métropole indique qu'un Comité technique sera constitué avec l'ensemble des acteurs institutionnels notamment, les entretiens étaient plutôt à destination des acteurs du territoire.

Intervention concernant l'enjeu de développement urbain

Concernant les enseignements présentés, Monsieur Gilbert DODOGARAY, maire d'Ambès, considère que le développement urbain en zone inondable est un enjeu pour les collectivités qui doit être concilié. Le représentant de l'Association Claire Aubarède, sur la base d'un récent retour d'expérience, propose l'idée d'un concours d'architecture pour les constructions en zone inondable.

Interventions relatives à la mise en place du dispositif de concertation

La représentante de la Direction de la Nature présente un retour d'expérience de la concertation menée pour l'élaboration du PPG de la jalle de Blanquefort. Lors de cette concertation, des stands participatifs ont été organisés dans le cadre d'évènements et des rendez-vous annuels des associations locales où le public se réunit (exemple de la Fête de l'écrevisse). Elle recommande de profiter des moments de convivialité pour présenter le sujet aux habitants.

Monsieur Gilbert DODOGARAY, maire d'Ambès, explique que la Métropole coordonne des actions de sensibilisation dans le cadre du mois de la résilience. Ce propos est soutenu par Madame ZAMBON, maire de Saint-Louis-de-Montferrand pour qui il serait pertinent de s'adosser à cet évènement et aux forums des associations, par exemple, l'année prochaine.

Le représentant de la Commission Syndicale des Marais considère important de s'appuyer sur la volonté et l'expertise des communes.

Intervention à propos des points de vigilance

Le représentant de la Commission Syndicale des Marais identifie un point de vigilance autour du classement de la Presqu'île en tant que zone Natura 2000, qui devra être pris en compte pour l'élaboration du PPG.

Le représentant du centre démoustication considère que les risques sanitaires sont très importants et doivent être pris en compte dans la réflexion, notamment les moustiques et l'apparition des virus transmis par les oiseaux.

ZOOM SUR LE TEMPS PARTICIPATIF

Un support de contribution a été distribué aux participants autour de trois questionnements : les clés de réussite du projet, la place des acteurs et leur mobilisation dans l'élaboration du PPG et l'association du grand public. Au total, 6 contributions ont été reçues

sur ce format de la part des représentants du Grand Port Maritime de Bordeaux, de Bordeaux Métropole, du Forum des Marais Atlantique et du Syndicat Mixte du Ruisseau du Guâ.

I. Les clés de réussite pour que le projet perdure dans le temps

Plusieurs participants ont évoqué la concertation des acteurs locaux comme clé de réussite pour que le projet perdure dans le temps. Ils souhaitant que la concertation « soit bien menée », qu'elle soit faite en amont pour valider la hiérarchisation des enjeux et qu'un consensus soit trouvé sur les modes de gestion. Un autre point à tenir en compte est une bonne communication entre les élus mais aussi avec les habitants et les autres parties prenantes afin de favoriser la compréhension des divers enjeux par les acteurs.

Les participants soulignent que cette communication et ce dialogue doivent être maintenus sur le long terme et expriment le souhait que les initiatives de sensibilisation au risque d'inondation et au besoin de préservation de la biodiversité perdurent dans le temps. Ainsi un participant propose que les acteurs locaux se réunissent régulièrement, de manière optimale, tous les 3 mois.

II. La place des acteurs dans l'élaboration du PPG et leur mobilisation

Un participant du Grand Port Maritime de Bordeaux souhaite pouvoir suivre et participer aux Cotech et Copil en étant consulté au préalable des comités. Un autre participant de la même structure évoque l'importance de sensibiliser le public. Le participant du Forum des Marais Atlantique demande à jouer un rôle de conseil auprès des maîtres d'ouvrage. Enfin, un participant du Syndicat Mixte du Ruisseau du Guâ demande à pouvoir être informé des liens du PPG de la Presqu'île d'Ambès avec l'Estuaire du Guâ, le syndicat ayant développé son propre PPG.

III. L'association du grand public et la place à la sensibilisation, l'information et la concertation

La sensibilisation, l'information et la concertation sont considérées comme primordiales pour tous les participants. Les échanges avec le grand public, notamment avec les riverains, apparaissent comme centraux pour sensibiliser à l'environnement pour améliorer, préserver, restaurer les différents milieux et être en appui des questions techniques sur les espaces industriels et naturels du Grand port de Bordeaux.

